

Mettre l'égalité homme-femme au cœur des financements climat: État des lieux de l'intégration du genre dans l'aide en faveur de la lutte contre le changement climatique

Cette publication est une contribution à la 21e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (COP21). Elle fournit un aperçu de la façon dont les membres du Comité d'Aide au Développement de l'OCDE (CAD)¹ intègrent l'égalité homme-femme dans leur aide bilatérale en faveur de la lutte contre le changement climatique.²

MESSAGES CLÉS

- **En 2013, 29% de l'aide bilatérale des membres du CAD en faveur de la lutte contre le changement climatique intégrait l'égalité homme-femme – soit un total de 6.9 milliards de USD.** Seulement 3% de l'aide climat visait l'égalité homme-femme comme objectif principal, tandis que 26% visait l'égalité homme-femme comme objectif secondaire.
- **L'aide à l'adaptation au changement climatique intègre mieux l'égalité homme-femme que l'aide en faveur de l'atténuation.** En 2013, sur l'ensemble de l'aide publique au développement consacrée au changement climatique et intégrant une perspective de genre, 46% ciblait l'adaptation, et 19% ciblait l'atténuation du changement climatique.
- **Il est nécessaire d'intégrer des approches sensibles au genre dans tous les secteurs liés au climat.** Alors que la question de l'égalité homme-femme est plutôt bien intégrée dans l'aide climat au secteur de l'agriculture et de l'eau, elle est faiblement intégrée dans les secteurs de l'infrastructure économique. En 2012-2013, seulement 11% de l'aide climatique dans le domaine de l'énergie et 12% de l'aide dans le domaine des transports intégrait l'égalité homme-femme. Pratiquement aucune aide climat dans ces secteurs ne ciblait l'égalité homme-femme comme objectif principal.
- **Davantage d'efforts sont nécessaires afin d'améliorer les opportunités pour les femmes de participer à l'économie verte,** notamment en s'assurant que les femmes bénéficient de manière égale des projets de développement consacrés aux énergies propres et renouvelables. La COP21 représente une opportunité cruciale pour les membres du CAD d'intensifier leur engagement en faveur de l'égalité homme-femme dans tous les aspects de l'action climat.

Pourquoi lier égalité homme-femme et changement climatique?

Les femmes et les jeunes filles sont affectées de manière disproportionnée par les impacts du changement climatique. Dans de nombreux pays en développement, les moyens de subsistance des femmes dépendent de secteurs sensibles au climat, tels que l'agriculture, la sylviculture et l'eau.³ Les femmes et les filles ont également typiquement moins de capacités et de ressources que les hommes et les garçons pour se préparer et s'adapter au changement climatique. Par exemple, les restrictions imposées aux femmes concernant la propriété de la terre impliquent que les femmes ont moins accès aux terres productives et cultivables, alors même que le manque de capacités financières et d'accès aux technologies implique qu'elles ne peuvent pas facilement diversifier leurs moyens d'existence.⁴ Parallèlement, les femmes et les jeunes filles qui subissent les conséquences du changement climatique sont souvent des leaders dans le développement de stratégies efficaces d'adaptation et de résilience, par exemple, en adaptant leurs pratiques agricoles. Tant les femmes que les hommes apportent des contributions importantes à l'élaboration et la mise en œuvre de réponses efficaces au changement climatique et doivent être intégralement impliqués dans la prise de décision à tous les niveaux.

1. Le CAD compte 29 membres en octobre 2015. Les statistiques présentées dans ce document sont issues des données notifiées par tous les membres du CAD, excepté la Slovénie qui fait partie des membres les plus récents et qui n'a pas notifié ses apports d'aide visant l'égalité homme-femme et le changement climatique entre 2010 et 2013.

2. Cette présentation a été réalisée en collaboration entre le Réseau du CAD de l'OCDE sur l'Égalité Homme-Femme (GENDERNET), le Réseau du CAD sur l'Environnement et la Coopération pour le Développement (ENVIRONET), et le Groupe de Travail sur les Statistiques du Financement du Développement (WP-STAT). Les données et les statistiques contenues dans cette présentation sont basées sur l'aide bilatérale allouable par secteur, examinée à l'aide des marqueurs CAD de Rio sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, et à l'aide du marqueur genre du CAD.

3. BRIDGE (2011), *Gender and Climate Change Overview Report*.

4. Ibid.

La Déclaration et Programme d'Action de Pékin (1995) a été la première déclaration internationale à reconnaître le lien entre égalité homme-femme et changement climatique. Elle identifie les femmes et l'environnement comme l'un des douze domaines critiques d'intervention. Ces dernières années, des progrès ont été réalisés en matière d'intégration de l'égalité homme-femme dans les accords internationaux sur le climat et le développement durable, en particulier dans les décisions et conclusions de la Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) (cadre 1).

L'Agenda 2030 pour le Développement Durable adopté par les dirigeants internationaux en septembre 2015 reconnaît également l'importance primordiale de faire progresser l'égalité homme-femme et de promouvoir l'autonomisation des femmes et des filles afin de concrétiser le développement durable. L'Objectif de Développement Durable (ODD) 13 sur la lutte contre le changement climatique et son impact, appelle spécifiquement à la promotion de « mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis notamment sur les femmes ». De nombreux ODD incluent des cibles spécifiques sur le genre, par exemple concernant la propriété et le contrôle des terres et l'accès aux nouvelles technologies (ODD1), les femmes petits producteurs alimentaires, (ODD2), et l'eau et l'assainissement (ODD6). Dans leur ensemble, ces accords fournissent un mandat permettant de faire avancer l'égalité homme-femme et l'autonomisation des femmes dans tous les secteurs relatifs à la lutte contre le changement climatique (cadre 1).

Cadre 1: Égalité homme-femme et changement climatique dans les décisions et conclusions de la Convention-cadre des Nations-Unies sur le Changement Climatique

- **COP7, décision 36/CP.7 (2001):** affirme pour la première fois la nécessité d'améliorer l'égalité participation des femmes et leur représentation dans les organes établis par la CCNUCC et le Protocole de Kyoto.
- **COP16, décision 1/CP.16 (2010):** reconnaît l'importance de l'égalité homme-femme et de la participation effective des femmes pour la mise en œuvre d'une action efficace sur tous les aspects du changement climatique.
- **COP18, décision 23/CP.18 (2012):** appelle à améliorer la participation des femmes dans les négociations de la CCNUCC et leur égale représentation dans les organes établis sur le fondement de la Convention et du Protocole de Kyoto "afin de contribuer à l'élaboration de politiques publiques de lutte contre le changement climatique plus efficaces et qui répondent aux besoins des hommes et des femmes de manière égale".
- **COP20, décision 18/CP.20, "Programme de travail de Lima sur le genre" (2014):** invite les Parties à accentuer leurs efforts afin d'améliorer la participation des femmes dans les processus découlant de la Convention, à promouvoir les questions relatives au genre dans la définition et la mise en œuvre des politiques relatives au climat, et à s'engager dans le développement d'un programme de travail de deux ans sur le genre. Il y est également décidé de clarifier le sens de l'expression «politiques relatives au climat favorisant l'égalité des sexes» afin d'améliorer leur mise en œuvre effective.

Dans quelle mesure l'égalité homme-femme est-elle intégrée dans l'aide des membres du CAD en faveur de la lutte contre le changement climatique?

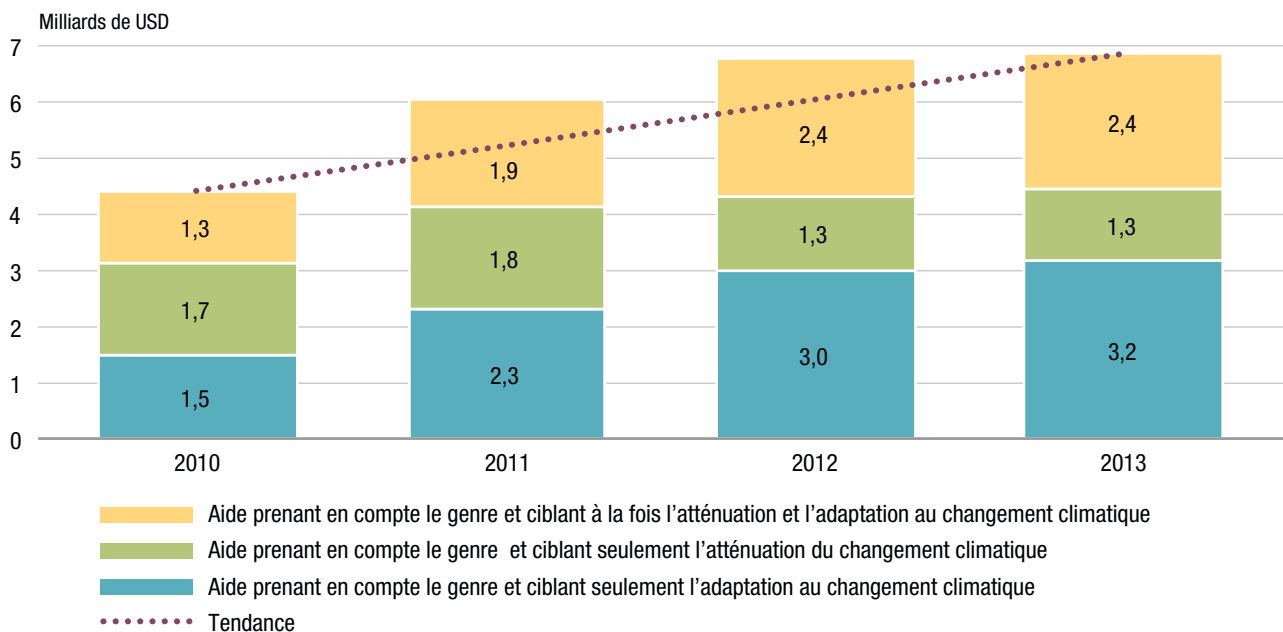
Le soutien à l'égalité homme-femme dans les actions de lutte contre le changement climatique s'est rapidement accru ces dernières années, passant de 4.4 milliards de USD en 2010 à 6.9 milliards de USD en 2013 (graphique 1). Sur les 23.7 milliards de USD d'aide publique au développement (APD) versés par les membres du CAD de l'OCDE en faveur de la lutte contre le changement climatique en 2013, 29% ciblait l'égalité homme-femme. Sur ce total, seulement 3% visait l'égalité homme-femme comme objectif principal,⁵ et 26% visait l'égalité homme-femme comme un objectif secondaire.⁶

5. « Objectif principal » signifie que l'égalité homme-femme est l'objectif principal de l'activité et que cette activité n'aurait pas été entreprise sans cet objectif.

6. « Objectif significatif » signifie que l'égalité homme-femme est un objectif important de l'activité mais ne constitue pas la raison principale pour laquelle l'activité est entreprise.

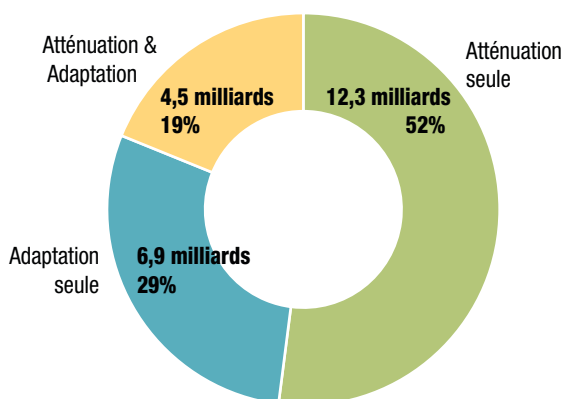
Graphique 1: Évolution de l'aide des pays membres du CAD en faveur de la lutte contre le changement climatique intégrant l'égalité homme-femme

Engagements en milliards de dollars, aide allouable par secteur, 2010-2013

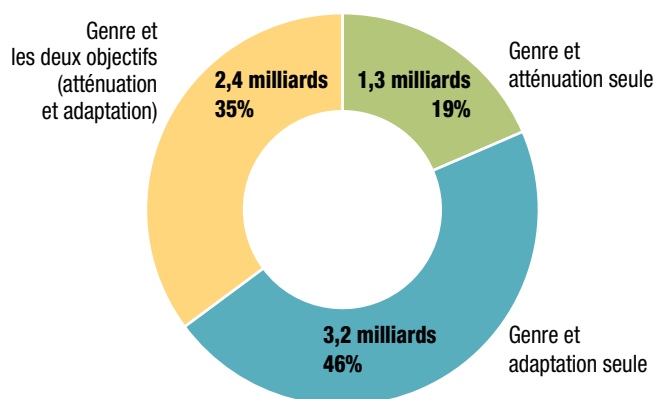


Répondre aux défis posés par le changement climatique requiert des mesures d'atténuation s'attaquant aux causes du changement climatique ainsi que des mesures d'adaptation s'attaquant à ses impacts. L'aide bilatérale climat est largement orientée vers les actions d'atténuation. En 2013, 52% de l'aide bilatérale climat visait l'atténuation, 29% ciblait l'adaptation et 19% ciblait ces deux objectifs simultanément (graphique 2). **Cette tendance est inversée en ce qui concerne l'aide climat visant l'égalité homme-femme où l'intégration d'une approche sensible au genre⁷ se concentre essentiellement sur les mesures d'adaptation.** En 2013, la répartition de l'aide climat sensible au genre était de 46% pour les activités d'adaptation, 19% pour l'atténuation et de 35% pour ces deux objectifs simultanément (graphique 3).

Graphique 2: Aide bilatérale climat en 2013
Engagements, en milliards de dollars



Graphique 3: Aide bilatérale climat intégrant une approche sensible au genre en 2013
Engagements, en milliards de dollars



7. Le terme « approche sensible au genre » dans ce contexte désigne les programmes qui ont été examinés avec le marqueur genre du CAD et qui visent l'égalité homme-femme en tant qu'objectif principal ou significatif.

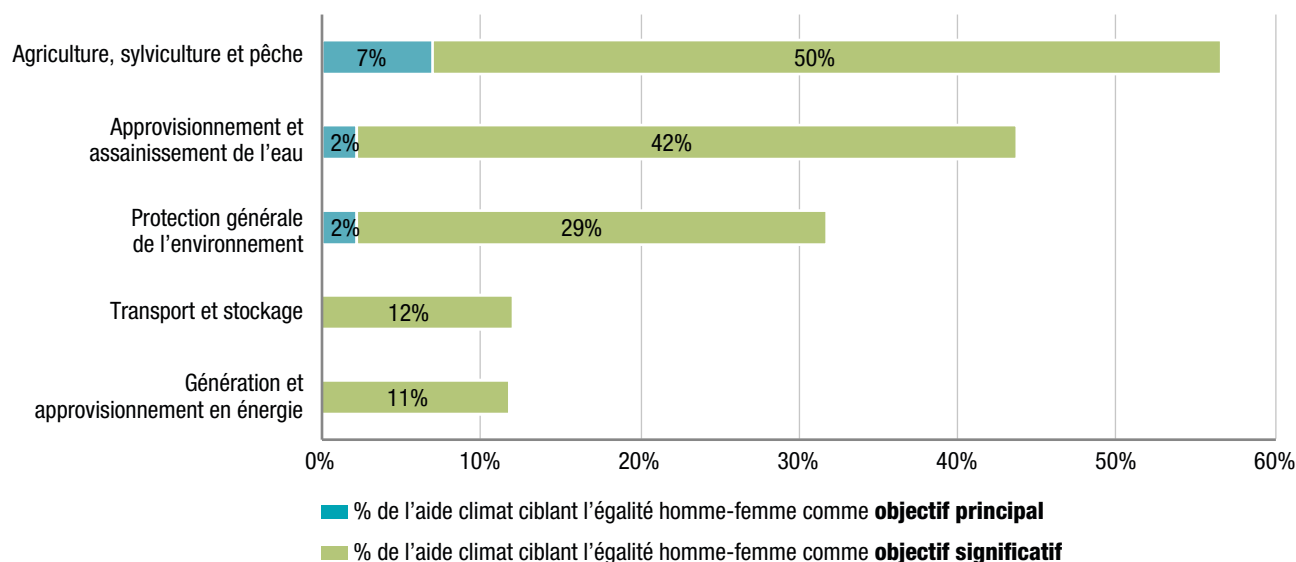
L'attention portée à l'égalité homme-femme dans les programmes d'adaptation est la bienvenue dans la mesure où les femmes sont particulièrement touchées par les effets négatifs du changement climatique et jouent un rôle crucial dans les efforts d'adaptation. Il est donc primordial d'intégrer une perspective du genre dans les actions d'adaptation afin de répondre aux besoins des femmes et de filles, de ne pas exacerber les inégalités et de contribuer à l'autonomisation des femmes afin de générer un changement à tous les niveaux du processus d'adaptation.⁸ **Cependant, plus de la moitié de l'aide en faveur de l'adaptation au changement climatique ne prend toujours pas en compte les besoins et les contributions spécifiques des femmes.**

Les actions d'atténuation, dont l'objectif est de réduire les émissions de gaz à effet de serre à travers le soutien au développement de technologies propres et le renforcement des capacités, offrent des opportunités importantes afin d'améliorer la santé et les conditions de vies des femmes **tout en offrant de nouvelles perspectives pour l'autonomisation et la participation économiques des femmes**, notamment dans le secteur des énergies renouvelables.⁹ Des efforts supplémentaires sont nécessaires afin de s'assurer que les actions d'atténuation et le développement de nouvelles technologies bénéficient de manière égale aux femmes comme aux hommes, et contribuent à l'avancement de l'égalité homme-femme.

Quels secteurs bénéficient de l'aide climat sensible au genre ?

Cinq secteurs bénéficient de la majorité de l'aide climat sensible au genre (graphique 4). Une attention forte est portée au genre dans l'aide climat au secteur de l'agriculture¹⁰ (57%) et de l'eau (44%). Dans le secteur de l'agriculture, cela est dû principalement à de grands projets de développement rural et de sécurité alimentaire. Des efforts accrus sont requis afin de s'assurer qu'une perspective de genre soit bien intégrée dans tous les programmes de lutte contre le changement climatique dans ces secteurs, en raison du rôle primordial que jouent les femmes dans de nombreux pays en développement dans la gestion des ressources naturelles, l'élevage de bétail et la collecte de carburant et d'eau.

Graphique 4: Proportion de l'aide en faveur du changement climatique visant l'égalité homme-femme, par secteur
Engagements moyens 2012-2013, prix de 2013



8. BRIDGE (2008), *Gender and climate change: mapping the linkages. A scoping study on knowledge and gaps.*

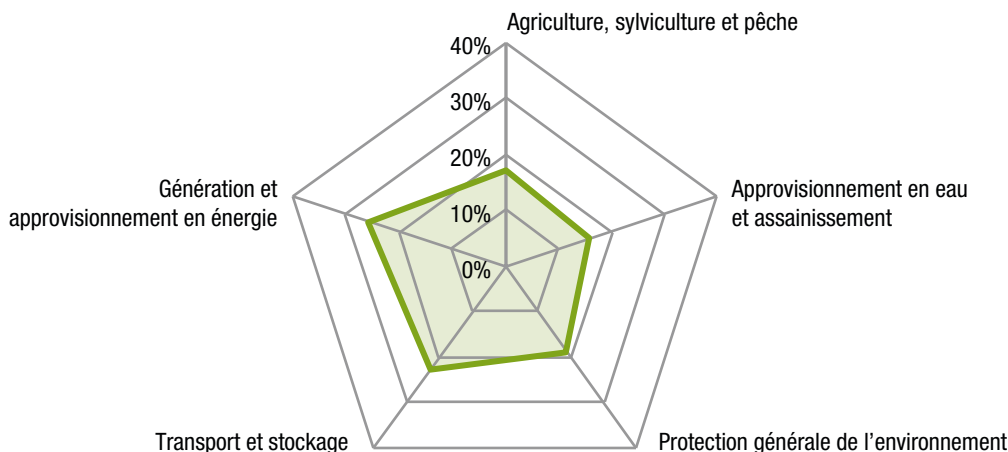
9. UNDP (2013), *Powerful synergies. Gender equality, economic development, and environmental sustainability.*

10. Le secteur agricole inclut : l'agriculture, le développement rural, la sylviculture et la pêche.

L'intégration d'une perspective de genre dans l'aide climat aux secteurs des infrastructures économiques est très limitée – un écart de financement qui reflète le sous-investissement global en faveur du genre dans les secteurs économiques et productifs.¹¹ Alors que les secteurs du transport et de l'énergie reçoivent les plus hauts montants d'aide bilatérale en faveur de la lutte contre le changement climatique (graphique 5), seule une faible proportion de cette aide intègre une perspective de genre (graphique 6). En 2012-13, 11% de l'aide bilatérale dédiée à la lutte contre le changement climatique dans le secteur de l'énergie et 12% de l'aide au secteur des transports incorporait une perspective de genres. Pratiquement aucun financement au secteur des transports et de l'énergie ne ciblait l'égalité homme-femme en tant qu'objectif principal.¹²

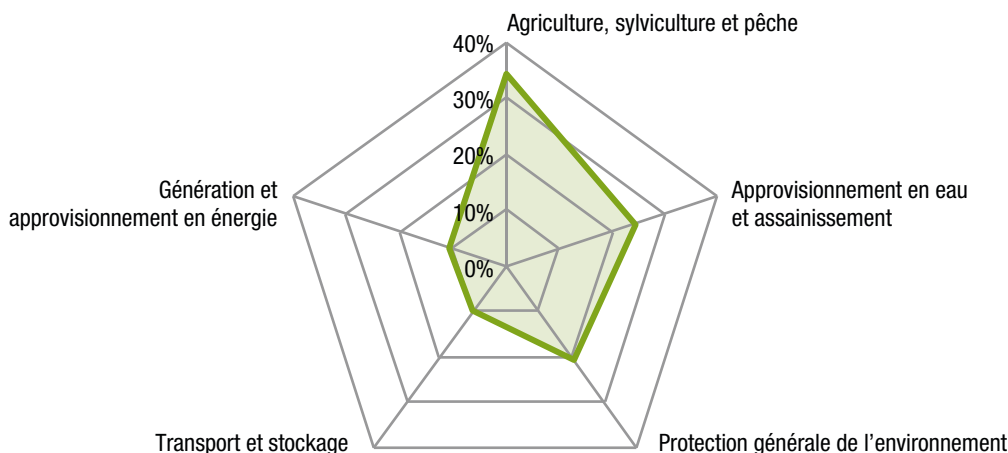
Graphique 5: Répartition de l'aide bilatérale en faveur de la lutte contre le changement climatique (cinq principaux secteurs bénéficiaires)

Engagements moyens 2012-2013, prix de 2013



Graphique 6: Répartition de l'aide bilatérale en faveur de la lutte contre le changement climatique sensible au genre (cinq principaux secteurs bénéficiaires)

Engagements moyens 2012-2013, prix de 2013



Afin de pallier au manque d'investissement en faveur de l'égalité homme-femme dans les secteurs d'infrastructures économiques, **il convient d'intensifier les efforts afin d'offrir plus d'opportunités aux femmes de participer à l'économie verte**,¹³ notamment en s'assurant que les femmes bénéficient de manière égale aux projets de développement portant sur les technologies propres et l'énergie renouvelable.

11. OECD (2015), *From commitment to action: Financing gender equality and women's rights in the implementation of the Sustainable Development Goals*.

12. En 2012-13, 0,41% de l'aide bilatérale climat destinée au secteur de l'énergie et 0,45% de l'aide bilatérale climat au secteur des transports et du stockage ciblaient l'égalité homme-femme en tant qu'objectif principal.

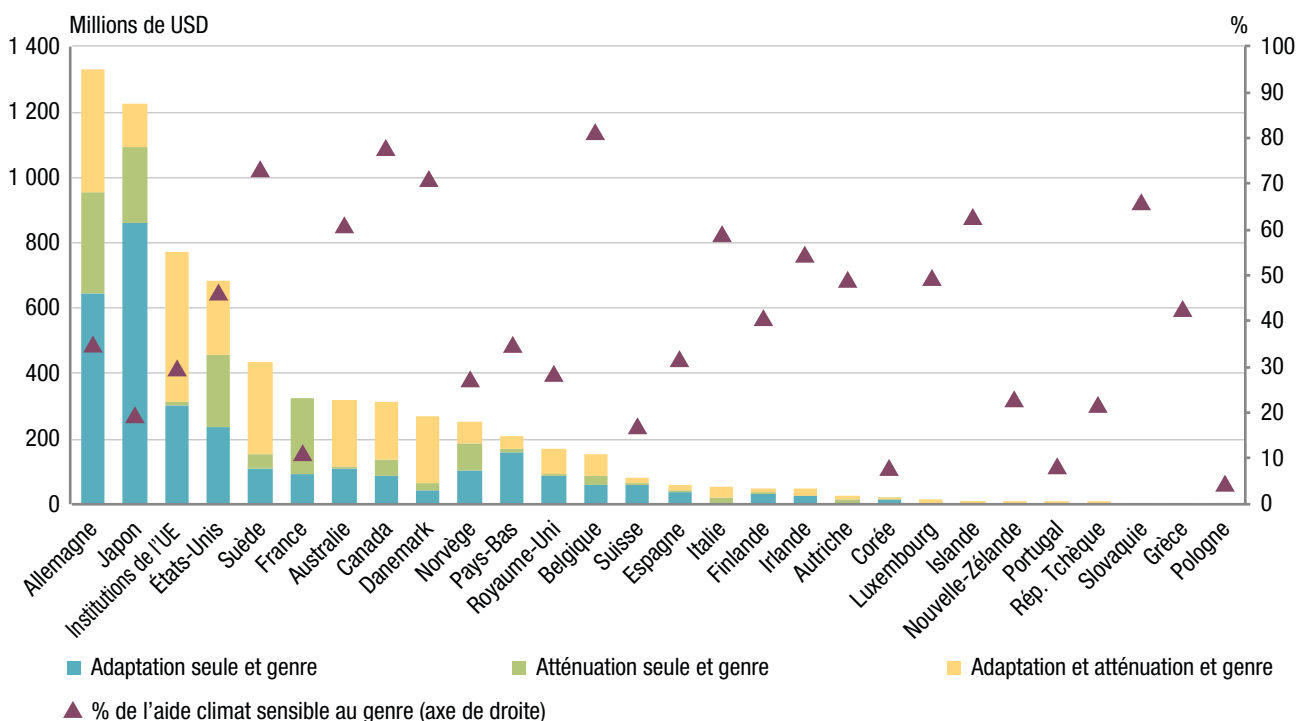
13. L'économie verte peut se définir comme une économie dans laquelle la croissance du revenu et de l'emploi est générée par des investissements qui réduisent les émissions de carbone et la pollution, améliorent l'efficacité énergétique et l'efficacité de l'utilisation des ressources, et qui préviennent la perte de biodiversité et la dégradation de l'écosystème. Voir par exemple le travail de l'UNEP sur ce sujet : <http://www.unep.org/greeneconomy/AboutGEI/WhatisGEI/tabid/29784/Default.aspx>

Actuellement, entre 20 et 24% seulement des emplois dans le secteur des énergies renouvelables sont occupés par des femmes,¹⁴ et pourtant, les projections montrent que les « emplois verts » pourraient conduire à la création de millions de nouvelles opportunités d'emplois dans les prochaines années.¹⁵

Il existe un certain nombre d'exemples prometteurs. Les programmes de développement qui soutiennent la distribution de **réchauds écologiques**¹⁶ ont eu un impact significatif sur la réduction d'émission de gaz toxiques, contribuant à limiter le nombre de morts prématurées et les maladies liées à la pollution de l'air en intérieur, bénéficiant tout particulièrement aux femmes et aux enfants. Le programme d'atténuation Grameen Shakti au Bangladesh est une initiative connue dont l'objectif est de former les femmes en tant que techniciennes solaires pour l'installation et la maintenance de systèmes solaires dans les foyers ruraux non connectés à l'électricité. Ce programme a démontré son efficacité et a permis aux femmes d'acquérir de nouvelles compétences et opportunités d'emploi, tout en améliorant la vie des communautés locales.¹⁷ Dans le cadre d'un autre programme, soutenu par le Fonds multilatéral d'investissement à Mexico, des femmes ont été formées aux techniques de plomberie afin de remplacer les appareils des circuits d'eau vétustes et inefficaces dans plus de 15,000 foyers dans les zones à faibles revenus de la ville souffrant de pénuries d'eau. En plus d'apporter des bénéfices en termes d'atténuation et d'adaptation, ce programme a permis d'améliorer l'accès des femmes aux emplois tout en permettant à chaque famille d'économiser l'équivalent de 300 USD par an grâce aux économies d'eau et d'énergie.¹⁸ En Colombie, une perspective de genre a été incorporée avec succès dans la planification et la conception du **TransMilenio**, un projet de transport visant à mettre en place un système de transit rapide par bus à basses émissions à Bogota. Une plus grande attention portée aux besoins différenciés des femmes a permis d'augmenter le nombre d'utilisatrices du système de bus, ce qui non seulement a contribué à réduire les émissions de gaz à effet de serre du fait d'une moindre utilisation des véhicules privés, mais a également généré de nouvelles opportunités d'emplois pour les femmes.¹⁹ **De telles initiatives démontrent qu'il existe d'importantes opportunités de promouvoir l'implication des femmes dans la conception et la mise en œuvre de solutions locales adéquates de lutte contre le changement climatique générant également des bénéfices sociaux, économiques et environnementaux.**

Qui sont les principaux donateurs ?

Graphique 7: Aide en faveur de la lutte contre le changement climatique intégrant une perspective de genre, par donateur
Engagements moyens 2012-2013, prix de 2013



14. IRENA (2013), *Renewable Energy and Jobs*.

15. ILO, *Green jobs: improving the climate for gender equality too!*

16. Voir par exemple l'Alliance Mondiale pour des Réchauds Écologiques : <http://cleancookstoves.org/>

17. http://www.gshakti.org/index.php?option=com_content&view=article&id=79&Itemid=68

18. <http://www.fomin.org/en-us/Home/Projects/ProjectDatabase/ProjectProfile/tabid/85/prj/ME-M1080/language/en-US/Default.aspx>

19. GGCA & WEDO (2015), *Exposing the gender gaps in financing climate change mitigation – and proposing solutions*.

En 2013, l'**Allemagne**, le **Japon** et les **institutions de l'Union Européenne** ont fourni les plus grands volumes d'aide bilatérale climat sensible au genre (1.3 milliards de USD, 1.2 milliards de USD et 771 millions de USD respectivement). En termes de pourcentages, la **Belgique** (81%), le **Canada** (78%), et la **Suède** (73%) sont les donateurs qui **intègrent le plus fortement le genre** à travers l'ensemble de leurs programmes de lutte contre le changement climatique en 2013. La moyenne pour les membres du CAD était de 30% en 2012-13.

Quels sont les principaux pays bénéficiaires ?

Tableau 8: Dix principaux pays bénéficiaires l'aide climat sensible au genre, en volume
Millions de USD, engagements moyens 2012-2013, prix constants de 2013

		Aide climat sensible au genre (millions de USD)	Pourcentage de l'aide climat intégrant le genre
1	Inde	546	17%
2	Afghanistan	293	63%
3	Éthiopie	261	73%
4	Brésil	242	29%
5	Égypte	177	37%
6	Philippines	175	30%
7	Tanzanie	166	65%
8	Indonésie	158	26%
9	Bangladesh	157	24%
10	Turquie	147	47%

En 2013, l'**Inde** a reçu le **plus grand volume** d'aide en faveur du changement climatique sensible au genre, suivie par l'**Afghanistan** et l'**Éthiopie**. Il est important de remarquer que six des 10 plus gros destinataires de l'APD climat sensible au genre sont **des pays à revenu intermédiaire**.²⁰ Les pays qui reçoivent la majeure partie de l'aide climat sensible au genre sont également les plus gros destinataires de l'aide en faveur de la lutte contre le changement climatique en général.²¹

La COP21 – une opportunité unique de relever le niveau d'ambition en faveur de mesures de lutte contre le changement climatique qui bénéficient à tous

L'intégration de l'égalité homme-femme dans les politiques publiques et les programmes en faveur du climat est largement considérée comme une bonne pratique essentielle pour s'assurer que les réponses au changement climatique aient un impact positif sur la vie des femmes comme des hommes. Cela requiert de donner la priorité à l'égalité homme-femme dans des secteurs tels que l'agriculture ou l'eau, mais également dans les projets énergétiques et de transport plus orientés sur l'atténuation et dans lesquels l'égalité homme-femme n'est que rarement intégrée. Ne pas prendre en compte l'égalité homme-femme dans ces secteurs constituerait une opportunité manquée, et non des moindres, au vu de l'importance des financements climats investis dans ces secteurs. La COP21 représente une opportunité unique pour les membres du CAD d'intensifier leur engagement en faveur d'une intégration pleine et entière de l'égalité homme-femme dans toutes les dimensions de l'action climat, et ce afin de contribuer à la réalisation d'un développement durable au bénéfice de tous.

20. Inde, Brésil, Égypte, Philippines, Indonésie et Turquie.

21. Les destinataires principaux de l'aide en faveur de la lutte contre le changement climatique sont l'Inde (3.879 milliards de USD), suivie par la Turquie (2.267 milliards de USD), Bangladesh (1.791 milliard de USD) et la Chine (1.691 milliard de USD).

Les marqueurs politiques du CAD de l'OCDE

Cette publication s'appuie sur les données collectées en utilisant les marqueurs de Rio du CAD de l'OCDE sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, et sur le marqueur genre du CAD de l'OCDE.

Les marqueurs de Rio

Depuis 1998, le CAD suit le financement du développement ciblant les objectifs des Conventions de Rio grâce aux "marqueurs de Rio", en vertu desquels il est demandé aux donateurs d'indiquer pour chaque activité de financement du développement si celle-ci vise ou non des objectifs environnementaux. Il existe quatre marqueurs de Rio recouvrant : l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, la biodiversité et la désertification. Les informations contenues dans cette publication sont basées sur les deux premiers marqueurs (atténuation et adaptation). Le marqueur concernant l'adaptation a été introduit en 2010. Les marqueurs de Rio indiquent le degré d'intégration des considérations environnementales dans la coopération pour le développement.

Pour plus d'informations sur les marqueurs de Rio, voir :

<http://www.oecd.org/dac/stats/rioconventions.htm>

Le marqueur genre

Le marqueur genre du CAD est utilisé afin de suivre les dépenses allouées par les membres du CAD en faveur de la promotion de l'égalité homme-femme. Les activités d'aide sont classifiées selon qu'elles ciblent l'égalité homme-femme comme objectif « principal » ou « significatif » ou « non-ciblé ». Une activité est marquée comme « principal » lorsque l'égalité homme-femme constitue l'objectif principal du projet. « Significatif » recouvre les activités pour lesquelles l'égalité homme-femme constitue un objectif important mais secondaire. La catégorie « non-ciblé », signifie que l'activité a été évaluée avec le marqueur genre, mais qu'elle n'a pas été considérée comme ciblant l'égalité homme-femme. Ce marqueur contribue à renforcer la transparence et la redevabilité dans le financement des donateurs en faveur de l'égalité homme-femme et des droits des femmes.

Pour plus d'informations sur le marqueur genre, voir :

<http://www.oecd.org/dac/gender-development/dac-gender-equality-marker.htm>

Autres publications récentes

OECD (2015), *From commitment to action: Priorities for financing gender equality and women's rights in the implementation of the Sustainable Development Goals*.

OECD (2015), *Financing UN Security Council Resolution 1325: Aid in support of gender equality and women's rights in fragile contexts*.

OECD (2015), *Aid in Support of Gender Equality and Women's Empowerment - Donor Charts*.

Visitez le site internet du GENDERNET pour :

- Des nouvelles sur nos activités
- Un accès aux données sur l'aide en faveur de l'égalité homme-femme
- Des informations sur le marqueur genre du CAD
- Nos brochures et publications

<http://www.oecd.org/dac/gender-development/>

